

Conseil d'administration du STIF du 13 juillet 2016

Vœu déposé par Jean-Jacques BARBAUX

Vice-président représentant les conseils départementaux de la Grande Couronne

**Vœu relatif au financement de la gare d'interconnexion de Bry-Villiers-Champigny.**

**Rattaché à la délibération n°2016/261.**

Sous-amendé

Considérant le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris adopté par le décret du 24 août 2011 ;

Considérant la gare d'interconnexion entre les lignes 15 Sud, le RER E et la ligne P du Transilien de Bry-Villiers-Champigny prévue dans ce décret ;

Considérant le discours du Premier Ministre le 7 février 2016 lors de l'inauguration de la gare Rosa Parks confirmant la réalisation de la gare ;

Considérant le retard pris dans les études d'avant-projet et les échéances de mises en services annoncées par SNCF Réseau pour la réalisation de la gare du RER E de Bry-Villiers-Champigny ;

Considérant le Schéma directeur de la ligne E du RER et de la ligne P du Transilien adopté par le Conseil d'administration du STIF le 1<sup>er</sup> juin 2016, visant à renforcer la robustesse de ces lignes et leur régularité avec des mesures de court, moyen et long terme à échéance 2030 ;

Considérant l'absence d'éléments sur l'interconnexion en gare de Bry-Villiers-Champigny dans le protocole d'accord signé entre l'Etat et la Région le 27 juin 2016 et le protocole cadre de financement du prolongement d'Eole à l'Ouest ;

Considérant qu'il n'est pas acceptable de différer la mise en service de cette gare d'interconnexion après la mise en service de la ligne 15 Sud ;

Considérant la baisse de la ponctualité sur le RER E, ainsi que les faibles taux observés sur la ligne P, qui se situent sous les objectifs contractuels fixés par le STIF ;

Considérant qu'il est nécessaire de sécuriser le plus vite possible le financement des travaux d'infrastructures ferroviaires et de la gare de Bry-Villiers-Champigny, qui constitue une interconnexion majeure pour la ligne E et P avec le réseau du Grand Paris Express avec la grande couronne, et en particulier avec la Seine-et-Marne.

**L'élu signataire :**

- Demande à la SGP, de financer à 100 % les travaux ferroviaires et la création de la nouvelle gare SNCF de Bry-Villiers-Champigny permettant l'interconnexion avec les lignes E et P.
- Demande au STIF de présenter la convention de financement des études d'avant-projet de cette gare et du plateau ferroviaire afférent à son prochain Conseil, sous réserve d'une acceptation de financement à 100% par le conseil de surveillance de la SGP.